



Chambly, le 14 janvier 2019

****** Avis important ******

Réduction de la redevance sur les contenants d'antigel (glycol)

Chers membres,

Grâce à la vigilance et à la bonne gestion de son conseil d'administration, la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) est heureuse de vous annoncer une réduction de la redevance sur les contenants d'antigel (glycol) de 0,02\$/litre de capacité soit de 0,10 \$/litre de capacité à 0,08 \$/litre de capacité. **La modification au montant de la redevance sur les contenants d'antigel (glycol) entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019. Donc vos remises dues le 30 juillet 2019 couvrant le deuxième trimestre seront payées avec le nouveau montant de redevance.**

Produit	Réduction	Nouveau taux de redevance
antigel (glycol) contenant	0,02 \$/litre de capacité	0,10 \$/litre à 0,08 \$/litre de capacité

L'article 3.2B de la convention des membres stipule que la SOGHU doit aviser ses membres 90 jours avant un changement de taux de redevances mais nous croyons que comme ces modifications bénéficieront à tous les membres, elles seront en vigueur dès le 1^{er} avril 2019.

Les membres du conseil d'administration, la direction et le personnel de la SOGHU vous remercient pour votre habituelle collaboration et vous assure de leur entier dévouement pour la cause de la SOGHU.

Jean Duchesneau
Directeur général
SOGHU

JD/dc